
Les procédures d'évolution achevées



Retrouver toutes les procédures d'évolution du PLU achevées

La 1^{ère} modification simplifiée a été approuvée au Conseil Métropolitain du 5 juillet 2021.

Cette procédure portait sur des corrections d'erreurs matérielles (fautes d'orthographe, erreurs de mots, corrections de bas de page, de pagination du sommaire...) et des ajustements de l'écriture de certaines dispositions réglementaires pour une meilleure application et compréhension des règles... ».

Vous pouvez consulter l'ensemble des pièces ci-dessous et au format papier au siège de la Métropole Rouen Normandie.

- [Délibération du conseil du 5 juillet 2021](#)
- [Page de garde du dossier](#)
- [Bilan de la mise à disposition](#)
- [Notice de présentation et motifs des changements apportés](#)
- [Extrait du Rapport de présentation modifié - Tome 2 - Livre 2](#)
- [Extrait du Rapport de présentation modifié - Tome 4 - Justification des choix](#)
- [Règlement écrit modifié - Livre 1](#)
- [Règlement écrit modifié - Livre 2 - Titre 1 - Zones U AU A N](#)
- [Règlement écrit modifié - Livre 2 - Titre 2 - Zones UR URP URX](#)

[Consulter le PLU consolidé intégrant la modification](#)

